

Bilan de mandat 2020-2026 : Sécurité

ROUILLER Rozenn
UNIS POUR BATIR DEMAIN Montpon-Ménestérol Montignac

Police municipale : présence sur le terrain, augmentation des amplitudes horaires

La police municipale a pour principales missions la tranquillité de l'espace public, la sécurité des habitants et des biens, la salubrité publique. Elle est chargée de rédiger certains arrêtés municipaux et de veiller à leur application. Son domaine d'action est cantonné au territoire communal. Son travail n'est pas figé et doit se modifier en fonction de la **situation, c'est pourquoi les missions ont évolué tout au long des 6 années du mandat.**

Un chef de police municipale a été recruté réorganisant le service et **structurant la politique sécuritaire.**

Les **moyens** humains et matériels ont été **augmentés**. Un travail de fond a été mené permettant entre autres l'obtention de **l'arrêté de vidéo protection**, la remise en place de la zone bleue, l'évacuation des véhicules en **fourrière**, la **gestion des animaux errants** et le verbalisation de leurs maîtres, la sécurisation des manifestations, des interventions par convention en HLM, des contrôles d'urbanisme... installation de radars pédagogiques, des modifications de plan de circulation ont été effectuées suite à des enquêtes de quartier, sur de Lattre de Tassigny, Jean Jacques Rousseau...

Initialement strictement nocturne, elle a évolué vers un service **d'horaires plus étendus**, en journée, en soirée et de nuit. La couverture plus longue des horaires de travail a permis une plus grande visibilité sur le territoire. C'est par exemple réguler la **circulation aux écoles**, sécuriser le marché, gérer les animaux errants, le funéraire, la zone bleue, la circulation routière, des constats d'urbanisme, les conflits de voisinage.... **En soirée et de nuit** une équipe est sur le terrain en centre-ville, mais aussi effectue des rondes dans l'ensemble des différents quartiers de la commune, assurant sa mission de tranquillité publique. Elle est équipée d'une **brigade cynophile**. Le numéro de la PM a été gravé sur le véhicule a été rendu accessible à la population.

Des moyens matériels ont été consacrés avec un second véhicule, des **jumelles, des tests d'alcoolémie et de stupéfiants**, renouvellement des équipements et des formations.

D'importants moyens ont été mis en place pour le CSU. Le Centre de Supervision Urbaine CSU bénéficie d'un contrôle quasi quotidien. Les caméras de surveillance ont été renouvelées par des modèles de nouvelle génération et le réseau a été étendu sur plusieurs points de la commune. Le délai de conservation des images a été prolongé. Le CSU est un centre de vidéo protection et non d'une vidéo surveillance. Les images sont saisies sur

réquisition uniquement. Elles constituent une aide à la résolution de délits et crimes, soit directement, soit indirectement par recouplement.

La police municipale étant armée et amenée à travailler sur des **horaires nocturnes**, il est nécessaire qu'elle soit encadrée dans ses relations avec les forces de sécurité de l'Etat par une **convention de coordination**. Elle est établie entre la commune, la Préfecture et le procureur de la République et précise les modalités de travail et d'échange entre PM et gendarmerie.

Lutte contre la délinquance routière

Un point particulier doit être fait sur la circulation et la vitesse excessive rapportée par certains administrés. Sur les routes concernées, dans la plupart des cas, un radar pédagogique est mis en place montre que la grande majorité des excès de vitesse sont concentrés dans la tranche des 10 à 20 km/h au-dessus de la limite. Les très grands excès de vitesse existent mais sont marginaux. Des aménagements spécifiques, suite à des réunions avec les riverains ont été mis en place sur les rues de Lattre de Tassigny, Jean Jacques Rousseau et Francis Blanche.

Sur la D3, à Trantalaud, le quartier s'étant densifié, il apparaît nécessaire de mettre en place des éléments de réduction de vitesse sur cette zone à 70km/h. C'est pourquoi, une agglomération « **Trantalaud, commune de Montpon-Ménestérol** », vient d'être créée. Ceci constitue la première étape pour une réduction de la vitesse non envisageable hors agglomération.

Coordination avec la gendarmerie & sociétés de sécurité

Des échanges réguliers existent avec la **brigade de gendarmerie**. Parfois des patrouilles communes sont mises en place. La complémentarité va dans le sens commun de la sécurité générale.

Des travaux d'extension de la gendarmerie ont été entrepris permettant une extension des locaux de travail. Trois logements individuels supplémentaires pour les gendarmes ont également été construits par la collectivité en charge, cad la communauté des communes.

De plus, il est fait appel sur des manifestations spécifiques (telles que les fêtes à Montpon, les concerts de l'été) à des sociétés de sécurité, en complément de la PM, qui viennent en renfort en prévention devant l'affluence de population.

Participation citoyenne

A l'échelle de la population, **la participation citoyenne** a été mise en place, à l'initiative de la gendarmerie. C'est sur le territoire communal, un maillage de citoyens volontaires et bénévoles, proposés par le maire et validés par la gendarmerie, qui sont vigilants en cas de mouvements inhabituels dans leur quartier. Ils ont exclusivement un rôle de signalement de faits, de remontée d'informations dans ce cadre de la participation citoyenne, tout en restant anonyme à l'échelle de la population. Des réunions de présentation du dispositif avec la gendarmerie se sont déroulées pour un dispositif finalisé à l'été 2025.

Chiffres sur la délinquance

RASED (Rapport annuel de l'Etat en Dordogne). Ce rapport est publié dans les 6 à 10 mois de l'année révolue. Les chiffres 2025 ne sont pas encore communiqués. Les chiffres du premier semestre confortent l'évolution baissière.

RASED 2023 : Les atteintes aux biens qui représentent entre autres les cambriolages, les vols avec violence et les dégradations, ont diminué de 1% en 2022 alors que sur la même période, elles ont augmenté de 1.2%.

RASED 2024 : Les atteintes aux biens présentent une baisse de 10.3% par rapport à 2023.

Ceci est lié à une augmentation de présence sur le terrain. A des opérations spécifiques (opération tranquillité vacances, tranquillité des entreprises et des commerces), au renforcement de la video-protection, aux patrouilles communes gendarmerie/ police municipale.

L'insertion des jeunes

Enfin, en parallèle, le Département de la Dordogne finance une association d'insertion, le **chemin 24 pour la prévention spécialisée**. Elle s'installe sur la commune à l'automne 2025 pour la prise en charge de jeunes en désinsertion avec des objectifs de prévention de la délinquance et de retour dans le droit commun.

Protection civile

En termes de sécurité civile, les sapeurs-pompiers SP sont la première force vive du territoire. Le centre assure la protection 24h/24 avec des professionnels en journée et des volontaires la nuit et les weekends, soumis à des formations, manœuvres et secours réguliers. Le centre de secours a vu l'effectif professionnel passé de 5 à 8 agents. Il est financé par le Département et l'Etat. La commune participe également avec le contingent communal. Un travail collaboratif existe entre le centre de secours et la mairie pour les

visites de sécurité, le relevé des points d'eau de défense incendie, l'état des bornes incendie. En situation de crise, la commune si nécessaire est en soutien logistique des SP pour le ravitaillement. Sur les gros événements et à chaque fois que le besoin s'en fait sentir, un retour d'expérience est fait entre le SDIS et la commune.